

Conseil municipal du 08 septembre 2017 à Lacropte

Présents :

C.Faure , I.Faure , T. Dufraix , G.Bashford, M.J Lance, M.Kine , F.Ladeuil, R.Lestang , M.Chevreur, J.L Bauman, P.Montauriol, J.L Bernard

Absents : D.Privat (procuration à I.Faure), V.Célérier (procuration à MJ LANCE), J.M Chinouilh (procuration à T DUFRAIX)

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h15

DELIBERATIONS

Convention fauchage : approbation à l'unanimité par le conseil municipal

Rapport transfert compétences CLECT : approbation à l'unanimité par le conseil municipal

Modification siège social et statuts SIAEP : Le siège est transféré à Le Change commune de Bassillac et Auberoche. approbation à l'unanimité par le conseil municipal

Dissolution STIS de Vergt : approbation à l'unanimité par le conseil municipal

RODP 2017 : approbation à l'unanimité du conseil municipal

Information : La route D2 va être classée route prioritaire par rapport aux chemins ruraux. L'entretien de cette route D2 dans le bourg (entre les panneaux d'entrée et de sortie) est à la charge de la commune.

Subvention association : une délibération avait été prise pour donner une somme de 650 € à l'association « Au fil des passions ». Le conseil municipal délibère favorablement de transférer du compte 022 de fonctionnement sur le compte 6574 « subvention aux associations ».

Aliénations chemins et actes administratifs :

Chemin Lluch, Lestang, Pompougnac : c'est la Préfecture qui déterminera la marche à suivre. (cf conseil municipal précédent).

Chemin Privat Albuher : en cours. Les deux administrés sont d'accord, il manque le document du géomètre.

Chemin Privat Bouthier : Le dossier est prêt, l'enquête publique va pouvoir commencer.

Chemin Privat Talou : Le dossier est prêt, l'enquête publique va pouvoir commencer.

Rentrée scolaire 2017/2018 :

Un bus de l'entreprise Duverneuil avec 19 enfants est mis en place pour amener les enfants à l'école de Vergt. L'accompagnement dans le bus est fait par Valérie Faguet qui s'occupe également de la garderie. Départ du bus à 8h20. Elle accompagne les enfants jusque dans les classes de l'école de Vergt. Le soir pour le retour elle accompagne aussi les enfants dans le bus. Elle fait également l'entretien des locaux. Elle réaménagera la salle de garderie avec le matériel présent dans l'école.

Coût du transport : environ 90€ par an et par enfant au total. Le Grand Périgueux en prend la moitié et le reste est pris en charge par la commune.

Pour la garderie, elle reste à la charge des parents et de la commune.

Garderie : les enfants peuvent arriver à partir de 7h. Fermeture à 19h.

Une convention de prêt va être faite avec Vergt pour le prêt du matériel de l'école de Lacropte (10 tables).

Une assurance a été prise pour assurer la commune au niveau de la garderie.

Il reste encore des factures de cantines de l'année scolaire précédente impayées par les parents.

Tarif de la garderie : le conseil municipal débat, regarde les coûts existants déjà sur d'autres garderies. Le conseil municipal décide d'harmoniser les tarifs. 1.30€ le matin et 2.10€ le soir puisqu'il y a le goûter en plus.

Employée communale :

Elle n'est pas venue sur ces jours de travail depuis le 1^{er} septembre. Mme Le Maire lui adressera un courrier lui rappelant qu'elle a fait un abandon de poste. Elle a repris son poste le 07/09.

Son planning a été fait de 22h35. Elle ne travaillera pas le vendredi.

Une demande a été faite au CNP pour supprimer le poste de cette employée. Celle-ci a été acceptée.

Si le poste est supprimé par le fait qu'il n'y a plus d'école, il faudra lancer une procédure de licenciement dans le temps.

Association LA CLE : le conseil municipal accepte de prêter la salle des associations.

Divers :

Les deux fêtes organisées par les deux associations se sont bien passées et ont été une réussite. Il y a eu du monde.

Complexe rural : Mme le Maire a demandé au Grand périgueux de faire la salle de restaurant dans la maison derrière ainsi que la terrasse. Il a été répondu oui.

Le conseil municipal discute sur le devenir des bâtiments de l'école.

Travaux sur le vestiaire : on attend les plans de l'ATD.

Le terrain PIALAT est officiellement acheté et appartient à la commune. Par contre la clôture doit être faite avant le 31 décembre. Le conseil municipal s'organise. La terre doit être enlevée au niveau de la place verte.

Problème d'assainissement sur le terrain PIALAT à régler par la commune car ce sont les eaux pluviales de la mairie qui vont dans leur fosse septique.

Mobil home sur terrain privé : il faut un document d'urbanisme et du SPANC. Un courrier sera envoyé aux administrés concernés.

Les travaux des WC publics se terminent. Les subventions de la dernière tranche vont être demandées.

Salle polyvalente : l'ATD préconise de refaire la charpente en entier. Elle doit venir faire une étude complète et en même temps une étude paysagère autour de la salle et dans le bourg sur la place verte.

Le congélateur de la cantine sera descendu à la salle polyvalente. Les portes de la cuisine seront équipées de fermeture supplémentaires.

Repas des bénévoles : 4 novembre au soir. Le conseil municipal s'organise

Lors de la prochaine réunion les points suivants seront traités :

Parcours santé

City stade

Liste de chemins pour travaux

Questions :

Noël pour les enfants ? Le conseil municipal discute et choisit d'organiser le goûter de Noël le vendredi 22 décembre à 17h30 à l'école.

Le journal municipal est commencé. Des personnes de la commune seront mises à l'honneur.